

L'ESSENTIEL 2020

Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1891



ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE JEUNESSE ET SPORTS
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
LABELLISÉE DON EN CONFIANCE

ÉDITO

L'année 2020 aura été marquée par une pandémie inédite entraînant la mise en place d'un état d'urgence sanitaire. Dans ce contexte particulier, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) aura été sur tous les fronts pour préserver des droits et libertés fondamentales qui ne devaient pas, au prétexte de la situation, être reléguées à un second plan.

Observer, analyser, informer, interroger, communiquer, intervenir, l'activité de l'association en 2020 n'a pas faibli. Car si des inégalités existaient auparavant, elles se sont affichées de manière plus criante et cruelle durant cette période de crise sanitaire. L'effectivité de l'accès aux droits pour toutes et tous, et par conséquent pour les personnes les plus précaires, a été, en 2020, une des préoccupations centrales pour la LDH.

Droit à la santé, droit au logement, droit à l'éducation, droit à la justice, droit des étrangers, droits de l'enfant, droits des prisonniers, droit à l'environnement, droits économiques et sociaux, droits des femmes, lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti LGBTI, les points de vigilance n'ont pas manqué. Sans oublier les questions liées à la surveillance, à la violence policière lors des contrôles, aux abus de collectivités qui ont pris des arrêtés allant bien au-delà des mesures nécessaires pour faire face à la pandémie, et, malheureusement, aux violences subies par des femmes et des enfants...

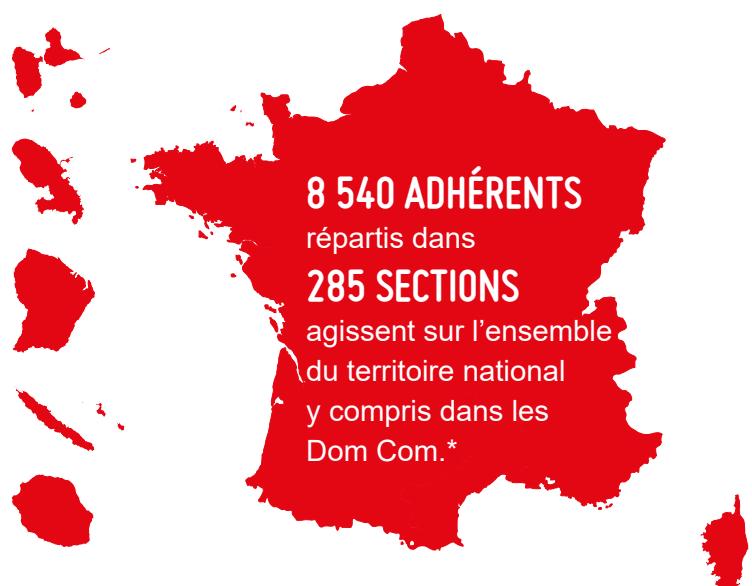
L'approche généraliste de la LDH a montré ici toute sa pertinence, tant il est précieux d'appréhender les droits de chaque être humain dans leur globalité. La vie de chacune et chacun n'est pas, ne peut-être, ne doit pas être saucissonnée. Les droits et libertés fondamentales sont emmêlés, imbriqués dans la vie quotidienne de chacune et chacun.

L'essentiel 2020 revient sur les actions phares de l'année et informe de l'utilisation des ressources collectées auprès du public. Nous remercions très chaleureusement toutes celles et ceux qui, par leurs adhésions, dons ou legs permettent à la LDH d'exister.

Malik Salemkour,
président de la LDH

LA LDH EN 2020

LA LDH S'EFFORCE DE FAIRE VIVRE,
DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE,
LES PRINCIPES DE DÉBAT ET DE DÉMOCRATIE
QU'ELLE DÉFEND DANS LA SOCIÉTÉ
TOUTE ENTIÈRE.



- ▶ **49 FÉDÉRATIONS** et **21 COMITÉS RÉGIONAUX** favorisent les actions collectives et le développement régional.
 - ▶ **45 MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ CENTRAL** sont chargés de définir les orientations et l'administration de la LDH et se réunissent une fois par mois.
 - ▶ **18 MEMBRES DU BUREAU NATIONAL** assurent la gestion au quotidien et les interventions politiques, et se réunissent chaque semaine.
 - ▶ **22 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES** produisent de la réflexion, de l'information, donnent des références.
 - ▶ Une équipe de **16 SALARIÉS** est au service des sections, du Comité central, du Bureau national pour la mise en œuvre du programme d'actions de la LDH.
-
- ▶ **1,85 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET**
 - ▶ **1,2 MILLION D'EUROS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC**
-
- ▶ La LDH est membre de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et d'EuroMed Droits.

* Chiffres au 2 mars 2020.

L'ACTIVITÉ 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

L'ACTIVITÉ JURIDIQUE

UN SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ POUR L'ACCÈS AUX DROITS ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PLUS DE 23 000 PERSONNES SOUTENUES !

► PERMANENCE JURIDIQUE PROFESSIONNELLE AU SIÈGE NATIONAL :

6 188 sollicitations par téléphone, courriers mails et postaux ;
790 interventions.

► PERMANENCES BÉNÉVOLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL :

96 permanences, soit près de 18 000 personnes qui ont pris contact avec la LDH et 417 bénévoles.

► PERMANENCES PROFESSIONNELLES DE PROXIMITÉ

dans des maisons de la justice et du droit (MJD), des points d'accès au droit (Pad) ou des maisons de quartiers (spécialisées en droit des étrangers) :
6 permanences ;
33 heures de présence hebdomadaire ;
2 136 personnes reçues en 2020.

► PERMANENCE PROFESSIONNELLE à la maison d'arrêt pour hommes de la Seine-Saint-Denis :

7 permanences annuelles ;
49 détenus rencontrés en 2020.

LE CONTENTIEUX

► UNE CINQUANTAINE d'actions de contentieux lancées ou suivies.

FAIRE CAMPAGNE, INFORMER, SENSIBILISER

POUR LE PARTAGE DES VALEURS DE LA LDH AU NIVEAU NATIONAL

- 75 communiqués LDH et 118 communiqués en collectif
- 8 conférences de presse
- 42 lettres ouvertes
- 34 appels publics, 33 tribunes dans divers médias
- 6 674 articles de fond (presse, radio, TV, web...)
- une revue *Droits & Libertés* (4 n° en 2020)

LES ACTIONS LOCALES

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE ET LES PÉRIODES DE CONFINEMENT, PLUS DE 400 ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS !

- 73 conférences-débats et 55 visioconférences
- 92 projections-débats
- 55 cafés-débats
- 22 actions culturelles
- 9 expositions
- 9 conférences de presse
- 38 participations à des manifestations
- 45 programmes d'interventions auprès des jeunes



Conférence de presse au siège de la LDH



Stand de la LDH Compiègne-Noyon sur le forum des associations



Dans le cadre des interventions scolaires menées par la LDH Midi-Pyrénées



© Serge d'Ignazio

NOS ACTIONS PHARES EN 2020

Association généraliste, la LDH agit sur de nombreux champs car elle fonde son action sur l'égalité, l'universalité et l'indivisibilité des droits, le respect des droits fondamentaux formant un tout protecteur. Les libertés civiles et politiques sont indissociables des droits économiques, sociaux, environnementaux et culturels pour permettre à chacune et chacun d'être pleinement citoyen, en capacité d'être maître de son destin.

La LDH assume cette lourde mission en éclairant le débat public des enjeux et des risques, en dénonçant les abus et les dérives, par de nombreux recours contentieux, en informant et accompagnant des personnes atteintes dans leurs droits, en interpellant les autorités et l'opinion à partir de propositions alternatives, et en animant partout en France des temps d'échanges, de sensibilisation et d'éducation populaire, notamment en milieu scolaire et dans des quartiers urbains.

Retour sur les actions phares menées en 2020, parmi une multitude d'actions dont vous retrouverez le détail complet dans [notre rapport annuel 2020](#).

DROIT DE MANIFESTER

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la LDH a dû se mobiliser fortement pour la défense du droit de manifester, pour dénoncer les abus des opérations de contrôle et de maintien de l'ordre, pour attaquer les arrêtés liberticides pris par certains maires instrumentalisant la peur à l'encontre du droit, ou encore pour défendre les droits des étrangers et des plus précaires, les plus exposés à cette crise.

Pour défendre le droit de manifester, la LDH a partagé un kit pratique (attestations de déplacement dérogatoire pour manifester pendant le confinement ou le couvre-feu conseils pour se rendre en manifestation, fiche sur nos droits, etc.) auprès du grand public afin de permettre à chacune et chacun de continuer d'exercer cette liberté fondamentale.



© DR



© Serge d'Ignazio

DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

L'état d'urgence sanitaire fut le prétexte de nombreuses atteintes aux droits, touchant principalement les plus vulnérables et précaires. Ce fut notamment le cas pour les personnes étrangères, dont l'accès aux droits, déjà fragilisés par des années de politiques indignes, a été freiné.

Ainsi certains préfets, profitant du confinement, ont rendu la prise de rendez-vous par Internet obligatoire pour demander ou renouveler un titre de séjour ou solliciter l'acquisition de

la nationalité française. Or la dématérialisation porte gravement atteinte à la qualité et l'accessibilité de ce service, compliquant considérablement l'ensemble des démarches et empêchant les usagers d'exercer leurs droits.

Outre ce barrage d'accès aux droits dénoncé par la LDH et ses partenaires, des actions contentieuses ont été engagées pour exiger une amélioration urgente des conditions de vie des exilés vivant dans des centres ou des campements.

MENACES SUR L'ENVIRONNEMENT ET SES DÉFENSEURS

Dès le début de l'année 2020, la LDH a fait part de ses inquiétudes face aux mesures visant les défenseurs de l'environnement, surveillés et intimidés par des dispositifs comme la cellule de gendarmerie Demeter chargée d'une mission dite de suivi des atteintes au monde agricole, qu'elle a dénoncée avant de soutenir l'action de l'association L214 visant à sa dissolution. Face à la dégradation de notre planète, les défenseurs de l'environnement sont de plus en plus nombreux et actifs, la LDH est attentive au respect de leur droit d'expression.



© DR

DÉRIVES SÉCURITAIRES NUMÉRIQUES

Plusieurs pays, dont la France, ont compté sur l'utilisation des outils numériques afin de surveiller l'évolution de la pandémie. Mise à mal de la notion de consentement ou du respect de l'anonymat, atteinte au secret médical et à la confidentialité des données de santé, introduction de nouvelles formes de discrimination dans la gestion de la crise sanitaire... les atteintes aux droits et au respect de la vie privée semblaient pourtant disproportionnées compte tenu, en plus, de l'inefficacité des

mesures proposées en matière de santé publique.

C'est aussi au prétexte de la crise sanitaire que plusieurs maires ont, comme à Lisses, instrumentalisé la peur pour « développer des dispositifs innovants de surveillance » destinés à une utilisation sur le long terme et rappelant de mauvais scénarios de science-fiction, comme les caméras thermiques. La LDH a saisit le tribunal administratif puis le Conseil d'Etat, afin que ces caméras soient retirées.

SÉCURITÉ GLOBALE, UNE LOI LIBERTICIDE

La LDH s'est immédiatement insurgée contre cette proposition de loi qui prévoyait, entre autre, de criminaliser la diffusion d'images de policiers ou de gendarmes agissant dans le cadre de leurs missions d'ordre public. Elle a rappelé que les images permettent de faire progresser la prise de conscience du plus grand nombre, d'assainir le rapport entre la police et les citoyens et citoyennes et qu'elles peuvent servir de preuve pour la justice contre l'impunité des violences.

Face à l'enjeu, la LDH a entrepris une campagne de sensibilisation du grand public, elle a mis en place, tout au long du processus législatif, une plateforme d'interpellation des parlementaires en ligne et s'est associée à plusieurs organisations pour appeler à de nombreuses manifestations. Suite à cette mobilisation avec le collectif StopLoiSécuritéGlobale, plusieurs mesures phares ont été finalement censurées, comme l'exigait la LDH.



LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN TEMPS DE CRISE

La LDH s'est mobilisée pour l'accès des droits des personnes les plus précaires. En particulier, et dès le premier confinement, la LDH et ses partenaires ont saisi le Conseil d'Etat afin que soient ordonnées en urgence les mesures indispensables à la protection des sans-abris, dont la réquisition des appartements en

location meublée touristique et chambres d'hôtels vacantes et de toute autre habitation permettant une installation immédiate. Malheureusement le Conseil d'Etat a rejeté cette saisine collective mais a demandé au gouvernement que ne soient plus dressées d'amendes aux sans-abri.



© DR

DROITS DES FEMMES À DISPOSER DE LEURS CORPS

Bien que condition première de l'égalité, le droit de disposer librement de son corps et d'accéder à l'avortement est aujourd'hui encore loin d'être reconnu comme un droit fondamental pour toutes les femmes. A de multiples occasions dans l'année, comme le 28 septembre lors de la Journée mondiale pour le droit à l'avortement, la LDH a rappelé ces insuffisances et sa détermination à faire de ce droit un droit sécurisé, gratuit et universel. Lors du premier confinement, en France, le droit à l'avortement a

été considérablement restreint en raison de la priorisation des prises en charge des malades atteints du coronavirus dans les centres de soins. La LDH a donc signé et relayé une pétition rappelant le caractère essentiel de ce droit et demandant le maintien des IVG durant cette période ainsi que l'allongement du délai pour pratiquer une IVG en temps de confinement. Elle s'est par ailleurs, comme chaque année, mobilisée contre les violences sexistes et sexuelles, encore plus accrues par les confinements successifs.



© Serge d'Ignazio



SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ

Il constitue une part importante de l'activité juridique de la LDH menée tant au niveau national que local.

Au siège, le service juridique a traité plus de 790 sollicitations concernant principalement le droit des étrangers, mais également des litiges familiaux, l'hospitalisation en psychiatrie, des violences policières, des problèmes de justice à l'étranger ou de droit du travail.

Plus de 6 000 demandes courriers ou courriels ont fait l'objet d'une réponse et d'un suivi.

ENFANTS ÉTRANGERS, ENFANTS AVANT TOUT

Conditions de vie précaires, difficultés d'accès à la scolarisation, difficultés d'accès aux soins, enfants ballotés d'un lieu à un autre, enfermés dans des centres de rétention au mépris des textes internationaux : ces atteintes aux droits fondamentaux restent encore aujourd'hui d'actualité en France. Le combat de la LDH pour faire reconnaître que l'enfant, avant d'être un étranger, est d'abord et avant tout un enfant qui a besoin de protection est essentiel. La LDH s'est mobilisée à plusieurs occasions en 2020 pour les défendre face aux risques et conséquences de certaines mesures : contre le

fichage en appui à l'évaluation de la minorité, qui entraînait des risques d'expulsion illégales de mineurs ; pour renforcer leur protection dans le cadre de la crise sanitaire, notamment en demandant leur prise en charge au sein des départements ; mais aussi en dénonçant les violations de droits subies par des enfants aux frontières françaises, comme les refoulements illégaux, les mises à l'abri inadaptées, les graves carences dans l'accompagnement. Plusieurs sections locales se mobilisent dans le cadre de parrainages républicains pour accompagner ces jeunes dans leurs démarches.

POUR MIEUX NOUS CONNAÎTRE ET NOUS SUIVRE

- > un site internet www.ldh-france.org
- > une lettre d'information
- > une page Facebook [ldhfrance](#)
- > un compte Twitter [@LDH_Fr](#)
- > une revue trimestrielle, *Droits & Libertés*
- > des lettres régionales
- > une université d'automne annuelle



FINANCES, TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Cette partie a pour but de rendre transparente l'origine des ressources de la LDH et leur affectation. Elle s'efforce d'éclairer ce que la simple lecture d'un bilan financier ne permet pas toujours. Ces chiffres reflètent l'activité de la LDH au niveau national et sur l'ensemble des territoires.

L'ORIGINE DES RESSOURCES

RESSOURCES	2020
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	1 054 068 €
Cotisations	709 932 €
Dons et legs	337 676 €
Autres produits de la générosité publique	6 460 €
FONDS PRIVÉS	50 000 €
SUBVENTIONS	547 582 €
AUTRES	206 570 €
Abonnements / ventes	156 516 €
Autres produits	50 054 €
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 858 220 €
Reprise de provision	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	
TOTAL GÉNÉRAL	1 858 220 €
Excédent de l'exercice	1 930 €

Les cotisations des adhérents constituent la principale ressource de la LDH (38%). Elles sont complétées par des dons et legs (19%), des ventes (11%), des subventions publiques (29%) et des fonds privés (3%).

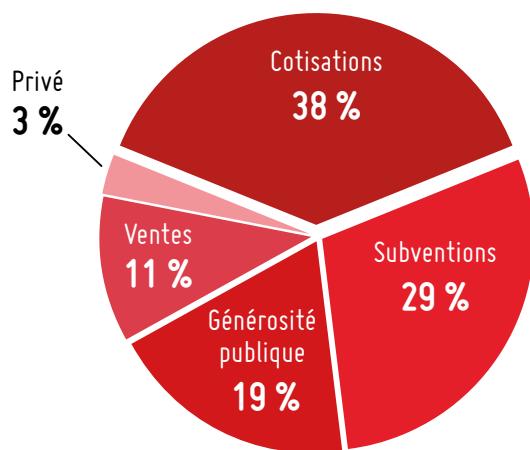
LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Les contributions des adhérents et celles des donateurs sont essentielles à l'existence, à la dynamique et à l'indépendance de l'association. En 2020, elles se maintiennent à 57% des ressources.

LES ADHÉSIONS ET LE BÉNÉVOLAT

La vie associative de la LDH, comme l'ensemble de ses actions, reposent sur l'engagement bénévole des adhérents. Pour 2020, l'engagement bénévole a été estimé à 182 000 heures et valorisé à plus de 2,8 millions. Ce sont également leurs contributions financières à travers le paiement de cotisations qui permettent à la LDH de vivre et lui garantissent son indépendance financière.

PROVENANCE DES RESSOURCES LDH



LES DONS ET LEGS

Même si la possibilité de faire des dons à la LDH a toujours existé, faire appel à la générosité du public lors de campagnes dédiées est une démarche assez récente. Seule association en France à défendre l'ensemble des droits et à revendiquer leur indivisibilité, le positionnement de la LDH est plus complexe à promouvoir auprès de donateurs qui préfèrent souvent soutenir des causes bien précises et intervenir dans des situations d'urgence. Pourtant, vous êtes de plus en plus nombreux à soutenir le projet de la LDH au travers de dons, de donations ou de legs, et nous vous en remercions. Ce soutien est indispensable aux missions sociales de la LDH, auxquelles il est principalement affecté (lire ci-après).

AUTRES RESSOURCES

ABONNEMENTS, VENTES, PRESTATIONS ET PARTICIPATIONS

Sous ce chapitre, sont principalement rassemblés les abonnements à la revue *Droits & Libertés*, et à quelques autres outils d'informations, les articles vendus par la boutique LDH, et les contributions de participants à des manifestations. Cet ensemble représente 11% des ressources.

LES SUBVENTIONS

Chaque année le projet et les actions de la LDH sont soutenus par l'Etat et de nombreuses collectivités territoriales. Ces subventions publiques ont représenté 29% des recettes de 2020.

L'AFFECTATION DE NOS RESSOURCES

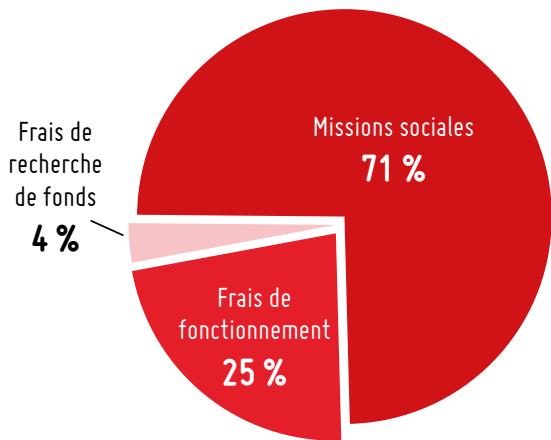
Les ressources de la LDH sont principalement dédiées aux missions sociales de la LDH : permanences juridiques, lutte contre les discriminations, lutte contre l'antisémitisme et le racisme, lutte contre les discours de haine anti LGBTI, actions en faveur de la démocratie et des libertés, éducation et formation à la citoyenneté et à la laïcité, animation nationale du réseau associatif LDH, publications, participation à des réseaux internationaux.

Les ressources collectées auprès du public sont essentiellement affectées à ces missions sociales (69%). Précisons que les dons sont affectés à 90% aux missions sociales, et que les cotisations participent quant à elles pour une part plus conséquente au fonctionnement de l'association.

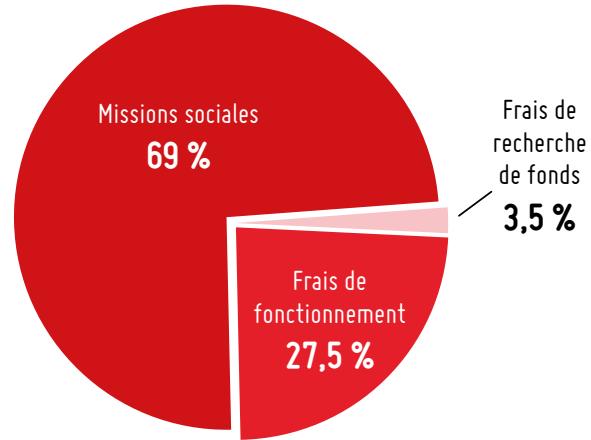
Les frais de recherche de fonds sont assez faibles (4% des dépenses globales) et ne représentent qu'une petite part de l'affectation des dons collectés auprès du public (3,5%).

AFFECTATION DES RESSOURCES EN 2020	ENSEMBLE DES RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC
Missions sociales	1 252 422 €	717 800 €
Frais de recherche de fonds	65 386 €	37 875 €
Frais de fonctionnement	447 715 €	289 785 €
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE 2020	1 765 523 €	1 045 460 €
Dotations aux provisions	88 737 €	
Engagements à réaliser des ressources affectées	2 030 €	
Excédent de l'exercice	1 930 €	
TOTAL GÉNÉRAL	1 858 220 €	

AFFECTATION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES LDH (1 765 523 €)



AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (1 045 460 €)



Les ressources collectées auprès du public intègrent les cotisations, les dons et legs. Ce sont principalement les cotisations des adhérents qui contribuent aux frais de fonctionnement.

BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF	2020	2019	2018	PASSIF	2020	2019	2018
Actif immobilisé	1 108 701 €	1 172 344 €	1 238 976 €	Fonds associatifs	1 102 278 €	1 124 208 €	1 148 068 €
Actif circulant	1 155 346 €	1 096 619 €	863 532 €	Provisions risques/charges	547 813 €	528 436 €	376 056 €
Comptes de régularisation	16 367 €	17 131 €	21 425 €	Fonds dédiés	5 900 €	3 990 €	0 €
				Dettes et comptes de régulation	624 423 €	629 460 €	585 282 €
TOTAL	2 280 414 €	2 286 094 €	2 123 933 €	TOTAL	2 280 414 €	2 286 094 €	2 109 406 €

UNE GESTION PRUDENTE ET GARANTIE

La LDH dispose d'une capacité financière lui permettant en cas de perte brutale de ressources de fonctionner à l'identique sur quatre à cinq mois.

Toutefois, sa force réside sur l'engagement militant et bénévole qui lui garantit une existence sur le long terme : 8 542 adhérents en 2020, une activité bénévole valorisée à plus de 2,8 millions d'euros.

FONDS DE DOTATION LDH

Pour faciliter les donations et legs, un Fonds de dotation LDH existe depuis 2013. Ce fonds a pour objet de soutenir et financer les activités de défense des droits et de lutte contre les discriminations.

Pour une information plus complète, nous présentons ci-contre le Compte emploi ressource de ce fonds de dotation.

Le compte de résultats et le bilan financier du Fonds de dotation sont également disponibles en ligne : [Comptes Fonds de dotation LDH 2020](#).

Fonds de dotation de la LDH — Ressources et emplois des ressources de l'exercice :

RESSOURCES	2020	AFFECTATION DES RESSOURCES	2020
Ressources collectées auprès du public	104 484 €	Missions sociales	65 000 €
Dons et legs	104 484 €	Frais de fonctionnement	4 162 €
Insuffisance des ressources de l'exercice	3 378 €	Reports en Fonds dédiés	38 700 €
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	107 862 €	TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	107 862 €
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	64 884 €		

Pour plus d'informations, retrouvez en ligne l'ensemble des documents liés à la transparence financière de la LDH : <https://www.ldh-france.org/transparence-financiere/>

SOUTENEZ LA LDH

POURQUOI ?

Parce que la Ligue des droits de l'Homme n'est pas une institution mais une association dont les moyens, les actions, les possibilités d'agir pour les droits et les libertés, contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, dépendent de votre engagement.

DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS :

- ▶ faire un don ponctuel ou nous apporter un soutien régulier sous forme de prélèvement mensuel (courrier ou en ligne) ;
- ▶ ouvrir un compte d'épargne solidaire ou un compte d'épargne jeune en indiquant la LDH en tant que bénéficiaire pour tout ou partie de vos intérêts ;
- ▶ vous pouvez également faire une donation ou envisager un legs via notre Fonds de dotation « Ligue des droits de l'Homme » (le Fonds de dotation nous permet de vous assurer que la totalité des sommes léguées parvient à la LDH, les fonds de dotation étant exonérés de droits).

AVANTAGE FISCAL

La LDH est une association d'intérêt général. À ce titre, 66 % du montant des dons et adhésions sont déductibles de l'impôt sur le revenu, à concurrence de 20 % de la base imposable. Votre adhésion ou votre don de 10 euros par mois vous revient à 3,33 euros par mois après déduction fiscale.

Toutes les informations présentées dans ce document proviennent du rapport annuel, du rapport financier et des comptes de résultat et bilan certifiés par notre commissaire aux comptes et approuvés par notre convention nationale le 28/09/2020. Ces documents sont disponibles sur notre site : <http://www.ldh-france.org/>

Le label don en confiance garantit le respect de quatre principes : un fonctionnement statutaire et une gestion désintéressée ; une rigueur de gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; la transparence financière.



POUR NOS DROITS
NOUS AVONS TOUTES ET TOUS
UN RÔLE À JOUER !

La LDH est une association ouverte à toutes et tous, libre et indépendante de tout parti politique, laïque, engagée pour le respect des droits et des libertés :

LIBERTÉS ET DÉMOCRATIE :
contre les violences policières, les politiques de sécurité liberticides, les extrêmes droites et pour la protection des données personnelles, une justice effective... ;

DROITS DES FEMMES :
pour l'égalité réelle, le droit à l'avortement partout dans le monde, l'accès à la PMA pour toutes les femmes et contre les violences systémiques faites aux femmes... ;

DROITS DES ÉTRANGERS :
contre les politiques de l'immigration xénophobes et sécuritaires, pour un droit d'asile respecté et une protection pleine et entière des mineurs non accompagnés, pour la régularisation des étrangers vivants en France... ;

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS :

contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de discrimination... ;

ENVIRONNEMENT :
contre les projets qui mettent au second plan les aspects humains et écologiques et pour la justice environnementale... ;

SUIVEZ-NOUS SUR



LdH — Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org